LA CFDT VOUS INFORME !

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE en PREVOYANCE du MI : Une mise en œuvre encore retardée !

L'accord PSC en Prévoyance du MI a été signé le 14 novembre 2025.

Quelques grands principes sur le dispositif

- **Au contraire de la PSC en santé qui est obligatoire, la PSC en prévoyance au MI est un dispositif facultatif. Il appartiendra à chaque agent de déterminer s'il décide d'y adhérer ou non.**
- **La participation employeur à cette PSC en prévoyance est de 7 euros maximum.**
- **Le socle de couverture complémentaire est celui de l'accord interministériel.**
- **Les options prévues dans l'accord du MI sont au nombre de 3 et présentent une progressivité : l'option 1 vise à couvrir uniquement la perte de revenu liée à la maladie, l'option deux ajoute en plus l'invalidité non professionnelle, l'option 3 ajoute la couverture en cas de décès ou perte temporaire d'activité.**
- **Un impératif CFDT pour répondre aux attentes qui nous ont été remontées par les agents : " couvrir la perte de revenus lié à la maladie à 100%"**
- **Un avantage non négligeable de la PSC en prévoyance du contrat MI : Les agents qui souscrivent dans les 6 premiers mois de sa mise en place (ou de leur arrivée au MI) bénéficient d'une adhésion sans condition d'âge ni questionnaire médical.**
- **Aucune estimation de cotisation n'existe à ce stade. Il faut attendre la notification du marché pour pouvoir avoir une information sur les cotisations demandées par l'opérateur qui sera retenu.**

Des délais de mise en œuvre de la prévoyance qui s'allongent Et des agents du MI toujours en attente….

Après de multiples reports, la date de mise en œuvre annoncée est maintenant projetée à juillet 2027.

La CFDT a eu l'occasion à plusieurs reprises de dénoncer aux autorités du MI son incompréhension et celle des agents face à ce retard répété.
Le ministère de l'Intérieur sera le dernier Ministère à mettre en place la PSC en Prévoyance (https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/ma-protection-sociale/protection-sociale-complementaire-prevoyance)

Pour la CFDT, ce retard n'est pas à la hauteur des enjeux et de la reconnaissance dûe aux agents !

Une notification du marché et des informations complémentaires sont à ce stade projetés début 2027 à l'issue du déroulement de l'ensemble des phases de sélection des opérateurs ayant répondu à l'appel d'offre…

POUR TOUTES QUESTIONS OU DEMANDES D'ACCOMPAGNEMENT, CONTACTEZ LA CFDT !

Vos contacts CFDT :

Site internet : https://cfdtpref44.fr/

Courriel : pref-cfdt-syndicat@loire-atlantique.gouv.fr

CFDT.FR/ADHESION

Aout 2026